



COMPTE RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 14 avril 2025**

Date de convocation du conseil Municipal : 31 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Excusé : 1

Absents : 2

Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 14 avril à 19h30, le conseil Municipal de la commune de SUSSAT, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, sous la présidence de M. Deny DEROUET, Maire.

Présents : DEROUET Deny, FAYOL Gérard, BASSET Françoise, CONTREPOIS Martin, BESCOND Joël, ROGUE Jean-Marc, QUANTIN Patrice, DEBOUDARD Gérard.

Excusée : EUSTACHE Sarah.

Absents : GOUBET Michelle, GARGENT Jordan.

Procurations : EUSTACHE Sarah a donné son pouvoir à DEBOUDARD Gérard.

.

1) Désignation du secrétaire de séance,

Gérard FAYOL est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation CR du dernier conseil,

Le conseil municipal adopte le compte rendu du dernier conseil municipal à l'unanimité des votants.

3) Vote du compte financier unique 2024 (délibération),

Après lecture des divers éléments du compte financiers unique et conformément au protocole pour ce vote, Monsieur le Maire, Deny DEROUET, se retire de la séance. Sous la présidence de Monsieur FAYOL, son 1^{er} adjoint, l'ensemble des votants approuve à l'unanimité le compte financier unique de 2024.

4) Vote de l'affectation du résultat d'exploitation (délibération),

Après lecture des divers éléments du CFU, le conseil municipal approuve à l'unanimité des votants, l'affectation des résultats d'exploitation proposé :

Résultats d'exploitation au 31/12/2024	61 383,72 €
Affectation complémentaire en réserve	1 536,87 €
Résultat reporté en fonctionnement	59 846.85 €
Résultat d'investissement reporté	19 324,17 €

5) Vote du budget primitif 2025 (délibération),

Présentation est faite de l'ensemble des chapitres comptables ayant déterminé le total des dépenses de fonctionnement cumulées et en parallèle est repris divers points des chapitres comptables ayant déterminés le total des recettes de fonctionnement cumulées, tenant compte des sections d'investissement.

Monsieur le Maire demande à l'assistance si tout est clair avant de passer au vote. Aucune remarque ou modification ne sont évoquées, et à l'unanimité des votants, le conseil adopte ce budget primitif pour 2025 :

- Réfection du mur de la salle socioculturelle
- Suivi de la voirie
- Achat de matériel technique
- Carte communale
- Suivi des panneaux de signalisation routière
- Travaux de l'église

6) Service public de la petite enfance (délibération),

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du projet de la communauté de communes d'organiser le service public de la petite enfance en lieu et place de ses communes membres. Le conseil communautaire s'est prononcé favorablement en ce sens le jeudi 14 février 2025.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Autorise le transfert de l'organisation du service public de la petite enfance à la communauté de commune,
- Approuve la modification des statuts de la communauté de communes et la rédaction du paragraphe de la compétence supplémentaire « action en faveur de la petite enfance » telle que présentée ci-après :
 - . Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire ;
 - . Informer et accompagner les familles ayant des enfants de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents ;
 - . Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil ;
 - . Soutenir la qualité des modes d'accueil ;
 - . Animation et gestion du relais petite enfance (RPE) ;
 - . Gestion du multi-accueil « les Galipettes » à Gannat pour les enfants de 3 mois à 4 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à notifier la décision du conseil municipal à la communauté de communes et aux services de l'État et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

7) Adhésion au pôle métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne (délibération),

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la volonté de la communauté de commune d'adhérer au Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne. Le conseil communautaire s'est prononcé favorablement en ce sens le 25 novembre dernier.

Le pôle métropolitain est un établissement public constitué par accord entre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, en vue d'actions d'intérêt métropolitain, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale.

L'adhésion au Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne serait d'environ 15 500 €/an (0,45€/hab.).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des votants :

7 pour 1 abstention 1 contre

- Accepte que la communauté de communes adhère au Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne,
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision à la communauté de communes

8) Travaux sur le mur de la salle socio-culturelle (délibération),

Vu la nécessité de réparer le mur de la salle socioculturelle,

Vu les devis de la SARL Montgiraud, SARL Pagnon et SARL Marinier que nous avons demandés,

Vu les devis de la SARL Montgiraud et de la SARL Marinier que nous avons reçus,

Le conseil décide d'entreprendre les travaux de remise en état de la maçonnerie du mur de la salle socio-culturelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, la réfection du mur extérieur de la salle socioculturelle avec la SARL Marinier à hauteur de 8 554,57 TTC. Et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis, tous les documents nécessaires à la réalisation de ces projets, ainsi que les demandes de subventions de La Région et la DETR.

9) Panneau de signalisation sur la commune (délibération),

Vu la nécessité de suivre les panneaux de signalisation routière,

Vu le devis que nous avons reçu de l'entreprise Mic Signaloc,

Le conseil décide de remettre 3 panneaux Stop à 150m, et de rajouter un « accès interdit aux véhicules agricoles à moteur » dans la rue du puits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, la commande des panneaux de signalisation à l'entreprise Mic Signaloc à hauteur de 452,83€ TTC. Et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis, tous les documents nécessaires à la réalisation de ces projets, ainsi que les demandes de subventions aux amandes de police.

Compte rendu des travaux du lavoir du square des Brandes,

Compte-rendu des travaux du lavoir fait par Gérard FAYOL.

La réunion de ce jour avait pour objectif de faire part des conclusion de la commission travaux aux responsables de l'entreprise Rougier.

Soit 2 points principaux :

- ☛ La mare dont la construction empiète sur la propriété attenante.
- ☛ Le lavoir à l'entourage rasant les bords dénature complètement son aspect.

Après discussion parfois légèrement tendue avec pour principal grief de l'entreprise l'absence de responsable communal durant le chantier ce qui est avéré !

Cette objection était parfaitement prévisible !

Cependant des conclusions positives et partagées ont été actées.

La mare reste en l'état pour le moment. Une recherche d'accord se fera avec le propriétaire voisin (Deny Derouet – Rougier)

Le pavement du lavoir sera enlevé et remplacé par du gravier. Un aménagement périphérique sera réalisé.

Pendant le conseil, le conseil municipal a pris acte du rapport et l'a approuvé.

Les travaux de reprise du lavoir pour 2055€ seront réalisés par l'entreprise ROUGIER.

Il sera demandé à l'ent. ROUGIER de remettre la mare à l'intérieur du bornage de la commune.

Le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le maire pour demander toute subvention nécessaire pour ces travaux. Et de signer tout document permettant leurs réalisations.

10) Divers

a. Plaque de Joël DUMONT,

Monsieur le Maire va proposer plusieurs dates à la sœur de Joël DUMONT pour qu'elle choisisse.

b. Bulletin municipal 2024,

On attend encore quelques articles.

c. Manifestation sportive du 3 mai,

Pas de décision ce jour.

d. Vérification des données personnelles des conseillers,

Signature de tous les conseillers présents, demande faites par mail pour les autres.

e. Travaux pour l'agent technique,

Mr BESCOND a reçu des plaintes sur l'état du cimetière. Ces travaux étaient déjà programmés pour la semaine suivante pour le réfection des allées.

Fait à SUSSAT, le 14 avril 2025

Le Maire, Deny DEROUET

